

GRIPPE A LA POSITION DE L'UNION RÉGIONALE DES MÉDECINS

Contre la vaccination de masse

L'Union régionale des médecins libéraux s'oppose à la « vaccination de masse » de la population contre la grippe A à La Réunion.

Alors que, pour la population générale, la campagne de vaccination contre la grippe A devrait débuter la semaine prochaine dans le département, l'Union régionale des médecins libéraux (URML) a fait savoir hier, dans un communiqué doublé d'une conférence de presse, qu'elle « s'oppose à la vaccination de masse telle qu'elle a été programmée à La Réunion par les pouvoirs publics ».

Cette position ne constitue guère une surprise : dans un courrier au préfet, début septembre, le président de l'URML, François André, avait formulé ses réserves quant aux modalités de la vaccination – celle-ci sera dispensée, sous l'égide de la Drass, par des professionnels de santé volontaires et assurée dans des centres (gymnases, salles communales...) aménagés pour l'occasion à travers l'île.

L'URML, qui regroupe les 1 200 médecins libéraux de l'île, se pose en « contre-pouvoir majeur » face aux décisions de l'administration. Jeudi dernier, elle a organisé une assemblée générale extraordinaire (la première depuis sa création en 1994) pour dégager un consensus sur cette question. Les



Les Dr de Chazournes et André : un « contre-pouvoir » face à l'administration. (Photo David Chane)

termes du communiqué précité ont été adoptés « à l'unanimité », précise le Dr Philippe de Chazournes, le secrétaire général.

Les raisons avancées par l'URML à l'appui de son opposition sont multiples. Sur le plan

médical, tout en rappelant qu'elle « n'a pas de compétence scientifique et n'est pas une société savante ». L'union relève que « cette vaccination est controversée dans les milieux scientifiques » et elle s'interroge tant sur l'innocuité du vaccin (du fait des adjuvants qui visent à augmenter son efficacité) que sur son utilité.

« Il n'y aura pas de deuxième vague »

Et de produire une note de la cellule interrégionale d'épidémiologie (Cire), en date du 2 octobre, qui propose de « retarder la campagne de vaccination au mois d'avril pour permettre aux vaccinés d'avoir le maximum de chances d'être immunisés pendant la saison grippale 2010 qui débutera au mois de mai dans l'hémisphère sud ».

L'épidémie de grippe A est aujourd'hui terminée à La Réunion.

Pour le Dr André, « il n'y aura pas de deuxième vague », contrairement à ce que laissent entendre les autorités sanitaires : la prochaine épidémie ne se manifesterait qu'à l'hiver austral prochain, avec un virus différent du virus actuel (donc nécessitant un vaccin différent), affirme le médecin.

Pour autant, l'URML « ne s'oppose pas à la vaccination. Chaque indication est à étudier au cas par cas et il se peut que certaines personnes aient besoin de cette vaccination ». Mais elle dénonce la « lourdeur du dispositif prévu », qu'elle juge « inadapté à la demande de la population ».

« La grippe A n'a pas fait la preuve d'une gravité différente de la grippe saisonnière. Pourquoi veut-on mettre en place une vaccination de type militaire? », s'étonne le Dr André.

Un sondage que l'union a commandité et dont elle livrait les résultats hier (*), révèle qu'à La Réunion, près de 70 % des personnes interrogées n'ont pas l'intention de se faire vacciner.

Parmi celles-ci, environ la moitié disent n'avoir pas complètement confiance dans le vaccin et/ou préférer demander conseil à leur médecin traitant.

D'où la question de l'URML : « A quoi sert le parcours de soins qui a été mis en place depuis 2005 si à la moindre alerte sanitaire, le médecin traitant est mis hors circuit? »

Enfin l'union dénonce le « coût exorbitant » de la campagne de vaccination. « Les dépenses sont estimées entre 1,5 et 2 milliards d'euros. Nous sommes surpris de cette façon de gérer les dépenses de santé de la part de personnes qui ne cessent depuis des années de nous demander de soigner au moindre coût ».

H.S.

(*) Les modalités du sondage, et notamment l'effectif de personnes interrogées, n'ont pas été précisés.

GRAND'ANSE TRAVAIL

Quatre handicapés quatre étoiles

Quatre conventions de « mise à disposition de travailleurs handicapés » ont été signées hier entre l'Etablissement et service d'aide par le travail et le Palm Hôtel.

« Le monde de l'entreprise est réfractaire à l'accueil des handicapés. Nous, nous en sommes fiers », clame M. Manson. Le patron du Palm Hôtel & Spa a signé hier quatre conventions de « mise à disposition de travailleurs handicapés » avec l'Esat (Etablissement et service d'aide par le travail) de l'Anse. Des contrats en forme de pallier pour permettre aux personnes handicapées d'obtenir, au terme de deux ans, un contrat de droit commun.

La direction de l'hôtel, visiblement ravie de ces expériences qu'elle mène depuis la création de l'établissement, se dit d'ailleurs d'ores et déjà prêt à les embaucher : « L'objectif

est qu'ils aient un bulletin de paye Palm, mais il faut leur laisser le temps ». Le temps de s'habituer, de trouver leurs marques pour pouvoir ensuite couper le cordon avec l'Esat et devenir des salariés comme les autres.

Entretien des espaces verts, buanderie et nettoyage des locaux communs : quatre personnes en situation de handicap travaillent donc désormais au sein de l'établissement de luxe de Petite-Ile. Et il paraît que la cohabitation avec les salariés se passe « à merveille ». Quant aux clients, « ce sont beaucoup de chefs d'entreprise, explique M. Manson. C'est aussi un moyen de les sensibiliser à cette question ».



Une conférence sur la mise à disposition de travailleurs handicapés s'est tenue hier à l'Hôtel Palm. (Photo J.-C. Feing)

En bref

■ Médico-social

Légion d'honneur à Nathalie Faucher



Nathalie Faucher a reçu, mercredi après-midi, des mains du préfet Pierre-Henry Maccioni, les insignes de chevalier de la Légion d'honneur. Cette distinction récompense l'énergie que cette Saint-Pauloise de 52 ans, éducatrice spécialisée de formation, a mise inlassablement au service du secteur médico-social et en particulier de la cause des autistes. Avec un groupe de parents, Mme Faucher est à l'origine de l'association Autisme Réunion, qu'elle préside depuis sa création en 1992. Elle n'a cessé de militer pour que soit améliorée la prise en charge des autistes dans le département.

La cérémonie de remise de médaille s'est déroulée à la préfecture, en présence notamment de nombreux responsables d'associations et établissements médico-sociaux. (Photo David Chane)



L'URML « ne s'oppose pas à la vaccination. Chaque indication est à étudier au cas par cas et il se peut que certaines personnes aient besoin de cette vaccination ». (Photo Philippe Chan Cheung)

90% des utilisateurs en rêvaient...

À partir du 1er octobre 2009.

Le transport

- Pratique
- Confortable
- Eco-citoyen

Z1

St-Denis - St-Pierre en un z'éclair !

z'éclair 1 est maintenant direct et prend la route des Tamarins.

Arrêts St-Leu, Filaos et Boucan Canot supprimés. Pour ces destinations, pensez car jaune !

info N°Azur 0 810 123 974

car jaune

Reunion Développement

BARBOT Assurances

C'EST 70 ANS D'EXPÉRIENCE À VOTRE DISPOSITION...

C'EST VOTRE ASSUREUR SANTÉ RÉUNIONNAIS AUX MEILLEURS TARIFS !

GRATUIT POUR LE 3^{ème} ENFANT ET PLUS - BONUS ET POINTS DE FIDÉLITÉ - 5 FORMULES DE GARANTIES AUX CHOIX !

C'EST LA PRISE EN CHARGE DE VOS DÉMARCHES DE RÉSILIATION CHEZ VOTRE ANCIEN ASSUREUR*...

199, route Hubert Delisle 97430 LE TAMPON
Tél. 02 62 57 24 57 - Fax 02 62 57 74 93
barbot.tp@wanadoo.fr

10, rue Auguste Babet - BP 62 97452 SAINT PIERRE
Tél. 02 62 25 01 02 - Fax 02 62 35 70 37
barbot.sp@wanadoo.fr

204, rue du Général Lambert 97436 SAINT LEU
Tél. 02 62 71 22 22 - Fax 02 62 71 22 23
barbot.sl@wanadoo.fr

En cas de contestation, nous prions vous adresser à l'autorité de contrôle des Assurances et de réassurance au 81, rue VANCOUVER - 75013 Paris cedex 13